

Motion n° 2017-249

OBJET : MOTION RELATIVE À LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE EN ILE-DE-FRANCE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	53
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 18 octobre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12/10/2017, s'est réuni à 21h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy

Motion n° 2017-249

M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme. Fabienne GERARD

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme. Florence LORTON

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA

Motion n° 2017-249

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Hervé PAILLET donne pouvoir à Mme. Véronique LEDOUX
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 Mme. Lucie SELLEM suppléant de M. Franck GAUDART
 Madame Caroline FANGET suppléant de M. Stéphane BAZILE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Madame Catherine DELAITRE

Objet : MOTION RELATIVE À LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE EN ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

Notre Communauté d'agglomération Paris-Saclay, créée au 1^{er} janvier 2016, forte de plus de 300 000 habitants est un territoire d'exception comportant une opération d'intérêt national, un ensemble universitaire de renommée mondiale, de grands centres de recherches publics et privés, des parcs d'activités en développement et une géographie équilibrée entre zones urbaines denses, rurales et terres agricoles.

Bien que créée récemment suite à une fusion-extension résultant de la loi MAPTAM, nous, élus communautaires et communaux des 27 communes du territoire, avons travaillé sans relâche pour bâtir et adopter un projet de territoire couvrant la période 2016/2026, un pacte financier et fiscal de solidarité pour nous donner les moyens d'exercer nos compétences, récemment approuvées dans les statuts de notre Agglomération.

Après seulement moins de deux années d'exercice, notre Communauté est opérationnelle.

S'interrogeant sur la pertinence actuelle de la Métropole du Grand Paris (MGP), le Gouvernement nous a fait part de son souhait de faire évoluer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France pour une plus grande efficacité et cohérence de l'action publique.

Élus de l'Ile-de-France et d'un territoire essentiel pour l'ensemble de la Région et du Département de l'Essonne, nous ne pouvons qu'y souscrire. Métropole du Grand Paris ou Région métropolitaine, il y a incontestablement lieu de clarifier les enjeux de périmètre et de compétences.

En effet, si la MGP était étendue selon les modalités actuelles, avec des communautés vidées de leur substance et transformées en établissements publics territoriaux (EPT), les dynamiques locales qui préexistent au sein de notre territoire, l'adhésion des populations aux grands projets, les liens financiers et fiscaux entre les communes et l'agglomération disparaîtraient, bref l'établissement métropolitain qui a éteint les intercommunalités de petite couronne aurait raison institutionnelle du développement de Paris-Saclay.

De plus, étage supplémentaire entre la Région et les collectivités, la MGP viendrait encore surcharger le millefeuille territorial. Dans le cas particulier de notre territoire, où l'Etat intervient directement via l'EPAPS, cela ne ferait que rajouter un peu plus à une gouvernance déjà complexe entre Etat, Région, Métropole, intercommunalité et communes. La simplification et l'efficacité voulues par le Gouvernement seraient exclues d'un tel dispositif politico-administratif.

À l'inverse de cette vision centralisatrice, nous affirmons que le portage par les élus locaux et l'adhésion des habitants, sont essentiels pour la réussite du développement territorial.

Un tel « mecano » institutionnel serait une perte de temps quand l'urgence est au développement économique et social de notre territoire, de la Région et du Pays tout entier.

Motion n° 2017-249

Aussi, nous, élus de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de ses communes, sommes fermement opposés à une intégration dans la Métropole du Grand Paris.

Nous partageons l'objectif de plus grande efficacité collective et souhaitons participer à la concertation sur la réforme institutionnelle du Grand Paris qui s'annonce.

Il nous semble clair que la réussite du territoire suppose à la fois, une dynamique locale de développement dont nous nous sentons responsables ainsi qu'une vision métropolitaine plus large. Au niveau local, nous tenons à réaffirmer le rôle central des communes, base de la démocratie locale. Elles sont les piliers de tout projet de développement. Ainsi, nous sommes convaincus que le tandem communes-EPCI, proche de l'action locale, est le mieux à même de porter ces projets. À cet égard, le travail mené dans notre communauté a permis, dans le cadre légal existant, de mettre en place une gouvernance efficace portant les enjeux de proximité et ceux d'intérêt métropolitain.

À l'échelle plus large, métropolitaine ou régionale, les éléments essentiels à la réussite du développement de l'Ile-de-France, passent par l'amélioration des services de transport, les grands projets structurants tels le Campus universitaire, l'attractivité économique, incluant la formation supérieure et l'innovation, le maintien des équilibres entre protection des espaces naturels et agricoles et développement urbain.

Aucun périmètre plus petit que la région Ile-de-France ne paraît adapté pour traiter de ces questions. Le sujet des transports en est l'illustration la plus flagrante, pour laquelle l'échelle la plus large est une évidence. Et pour nous il est impensable de dissocier la question des transports de celle de logements, de l'économie et de l'emploi.

C'est pourquoi, il est indispensable, pour mener à bien nos projets décidés par les élus locaux du territoire avec l'adhésion des habitants, que nous conservions notre statut d'EPCI tout en participant, aux côtés de l'Etat, à une forme de contractualisation, comme, à titre d'exemple, le Contrat de Développement Territorial signé en 2015.

À l'heure des conférences nationales des territoires, la décision ne peut venir, seule, d'en haut, et s'appliquer unilatéralement sur un territoire en faisant fi de la concertation, et plus grave encore, de ce qui a été accompli. Ce geste technocratique serait tout simplement méprisant pour les femmes et les hommes qui n'ont pas ménagé leur temps depuis des années pour faire avancer et reconnaître notre territoire.

Aussi, aux côtés des territoires de la Grande Couronne d'Ile-de-France, zone urbaine et rurale à la fois, du département de l'Essonne, des associations d'élus qui se manifestent, nous, élus de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,

À l'unanimité,

AFFIRMONS notre opposition absolue à une intégration dans la Métropole du Grand Paris, afin que les élus locaux, garants de la parfaite cohésion de la déclinaison des politiques publiques et en qui les habitants ont placé leur confiance, puissent œuvrer en responsabilité au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et garantir ainsi les moyens de mettre en œuvre leurs politiques publiques.

Motion n° 2017-249

SOUHAITONS en conséquence une stabilité institutionnelle, afin de poursuivre et consolider les ambitions portées par les élus locaux et contractuellement avec l'Etat, dans toutes les composantes qui forment notre projet de territoire tel que nous l'avons adopté.

SOULIGNONS qu'au regard des grandes échéances territoriales (aménagement du plateau de Saclay, requalification des grandes zones d'activités économiques, rénovation du secteur de la RN20,...), le territoire ne peut se permettre d'avoir des périodes de latence et d'essoufflement, que toutes modifications administratives périmétriques ne manqueraient pas d'engendrer.

ACCEPTONS, pour réussir le pari d'une plus grande efficacité collective à l'échelle de l'Ile-de-France, d'étudier, dans le cadre de la concertation à venir, toutes les formes de contractualisations possibles qui pourraient permettre, tout en conservant notre statut d'EPCI au sein du Département de l'Essonne, de créer des politiques cohérentes avec le fait métropolitain régional.

Fait et délibéré le mercredi 18 octobre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET,

Motion n° 2017- 249

M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017-10-18 - lmc-122143-DE-1-1
Date AR Préfecture : 23/10/2017